

## DEMANDE DE DISPENSE DE CONTRÔLE CONTINU 2019-2020

### Master M.E.E.F.

**1<sup>er</sup> degré / 2<sup>nd</sup> degré / Encadrement Éducatif : 1<sup>ère</sup> année – 2<sup>nde</sup> année (cursus non lauréat)**

**Pratiques et Ingénierie de la Formation : 1<sup>ère</sup> année – 2<sup>nde</sup> année**

Les modalités de contrôle des connaissances 2019-2020, article 2.1, votées par le conseil de l'ESPE du 2 avril 2019 précisent que le contrôle de l'acquisition des compétences professionnelles pour chaque UE s'effectue par un processus d'évaluation continue qui engage l'assiduité des étudiants aux enseignements et aux stages.

Une dispense de l'évaluation continue est possible pour les seuls étudiants inscrits en M1 et M2 "cursus non lauréat" des mentions premier degré, second degré et encadrement éducatif, et pour les étudiants de M1 et M2 de la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation. Les étudiants de M2 "cursus alternant", qui ont par ailleurs le statut de fonctionnaire stagiaire, ne peuvent en bénéficier.

Cette dispense de l'évaluation continue **peut être accordée par UE, et non par EC (Eléments Constitutifs)** sur proposition du responsable de mention pour les mentions premier degré et encadrement éducatif et du coordonnateur du parcours pour les mentions second degré et Pratiques et Ingénierie de la Formation, par décision du directeur de l'ESPE, à l'étudiant qui remplit les conditions réglementaires (étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou la vie associative, femmes enceintes, étudiants chargés de famille, étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants avec handicap, artistes, sportifs de haut niveau, étudiants ayant le statut d'étudiant entrepreneur).

L'étudiant concerné doit en faire la demande, justificatifs à l'appui, un mois au plus tard après la date de la rentrée universitaire. Si la situation de l'étudiant l'exige (maladie, changement de contrat de travail,...), le délai pourra être prolongé. La décision précisera les UE pour lesquelles la dispense est accordée pour l'année universitaire.

Une dispense de l'évaluation continue entraîne une évaluation terminale, conçue comme une évaluation de l'ensemble d'une période d'enseignement et s'effectue à l'issue de celle-ci.

L'étudiant s'adresse au Service des Etudes et de la Vie de l'Étudiant (SEVE) pour formaliser sa demande et déposer les justificatifs.

La décision de dispense de contrôle continu sera prise par le Directeur de l'ESPE de l'académie de Paris et sera transmise à l'étudiant par le SEVE.

#### **Etudiants boursiers**

Sauf exception, un étudiant boursier ne peut bénéficier d'une dispense de contrôle continu.

Il doit être inscrit administrativement et doit être assidu aux cours, aux travaux dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation à laquelle il s'est inscrit.

**IMPORTANT: Le formulaire ci-après doit être transmis au SEVE, bureau 20 (1<sup>er</sup> degré) ou bureau 22 (2<sup>nd</sup> degré, Encadrement Educatif, P.I.F.) sur le site Molitor ou bureau 01 sur le site Batignolles, au plus tard le 19 octobre 2019, avec toutes les pièces justificatives.**

# DEMANDE DE DISPENSE DE CONTROLE CONTINU ANNÉE 2019- 2020

## PARTIE RÉSERVÉE A L'ÉTUDIANT.E

Je soussigné-e :

Inscrit-e en Master M.E.E.F.

1<sup>er</sup> degré

1<sup>ère</sup> année

2<sup>ème</sup> année cursus non lauréat

2<sup>nd</sup> degré

1<sup>ère</sup> année

2<sup>ème</sup> année cursus non lauréat

Encadrement Éducatif

1<sup>ère</sup> année

2<sup>ème</sup> année cursus non lauréat

Pratiques et Ingénierie de la Formation

1<sup>ère</sup> année

2<sup>ème</sup> année

N° Étudiant ESPE :

Groupe (premier degré) :

Parcours (second degré et PIF) :

solicite l'autorisation de bénéficier du régime « contrôle terminal »

pour l'ensemble des UE

pour les UE suivantes :

*Unités d'Enseignement (UE) concernées à préciser*

UE	INTITULÉ

pour le(s) motif(s) suivant(s) :

activité professionnelle

chargé-e de famille

étudiant-e-entrepreneur,

étudiant-e handicapé-e

responsabilités dans la vie universitaire,  
étudiante ou associative

artiste

femme enceinte

double cursus

sportif/sportive de haut niveau

Date :

Signature de l'étudiant.e :

## DECISION DU DIRECTEUR

Dispense accordée pour les UE suivantes :

Dispense refusée pour les UE suivantes :

Motif :

Le directeur de l'ESPE

Date et signature :

10 rue Molitor  
75016 Paris  
+33(0)1 40 50 25 92

